Deux marches
pour défendre les droits des réfugiés

Annecy-Genève

Lausanne-Genève

25-28 juillet 2012

Marcher pour défendre le droit d'asile

La protection des réfugiés ne saurait être considérée comme un acquis définitif ou comme une affaire appelée à ne concerner que les autres. Elle est régulièrement mise à mal par les replis identitaires et les égoïsmes nationaux dans tous les pays européens signataires des accords de Dublin-Schengen.

Le droit à trouver refuge et protection pour toute personne persécutée en raison de ses idées politiques, philosophiques ou religieuses, de son appartenance ethnique, de son orientation sexuelle, doit être défendu partout sur la planète.

Nous, citoyens de toutes origines et toutes nationalités vivant en Suisse ou en France, avons décidé de nous mêler d'Asile et de marcher pour défendre et raviver nos traditions d'accueil et d'hospitalité. Nous arriverons à Genève le 28 juillet 2012, date du 61ème anniversaire de la signature de la convention de Genève qui a posé, en 1951, les bases d'un droit des réfugiés.

Nous, qui vivons sur le sol européen, avons décidé de nous mettre en mouvement et d'interpeler nos élus régionaux, nos gouvernements nationaux, les institutions européennes et l'ONU sur le caractère universel et inaliénable du droit d'asile.

Deux marches vers Genève

Le 25 juillet 2012, deux marches partiront, l'une de Lausanne et l'autre d'Annecy pour converger vers Genève.

Le 28 juillet 2012, date d'anniversaire de la signature de la Convention de Genève relative aux droits des réfugiés, les marcheurs seront reçus au siège du HCR où ils remettront symboliquement un manifeste. Une soirée festive sera organisée le 28 juillet à l'Espace Solidaire des Pâquis à Genève pour clôturer les deux marches et permettre aux deux groupes de se retrouver.

Le choix d'organiser deux marches permettra d'interpeller l'opinion en France et en Suisse et d'accueillir un nombre de marcheurs plus important qu'en 2011 (environ 40 personnes par groupe, dont des demandeurs d'asile et des réfugiés).

Pour la marche française, le passage de la frontière le 28 juillet sera l'occasion de marquer un moment symbolique. C'est là que les marcheurs diront au revoir aux demandeurs d'asile qui ne pourront pas les accompagner jusqu'à Genève puisqu'ils ne peuvent sortir du territoire français.

Au cours des soirées des 25, 26 et 27 juillet, des débats et temps de paroles seront organisés dans chaque groupe. Des intervenants extérieurs seront invités à y participer.

Pourquoi nous marchons ?

Le choix de marcher n'est pas anecdotique. Prendre la route avec son sac sur le dos, c'est être en mouvement, c'est aussi partir en laissant derrière soi son quotidien, son confort pour se dépasser physiquement, cheminer avec lenteur, résister à l'épreuve de l'effort.

Nous y voyons un parallèle avec toutes ces personnes qui choisissent de fuir leur pays parce qu'elles y sont menacées.

En marchant, nous inscrivons notre présence au monde et notre conviction que le droit d'asile est un droit inaliénable qu'il faut continuer à défendre envers et contre tout.

Annecy-Genève

25 juillet (12 km / +360m de dénivelé) : Départ de la préfecture d'Annecy pour rejoindre le village de Ferrières en fin d'après-midi.

26 juillet (16km / +550m) : direction Cruseilles par la Mandallaz. Nuit dans un centre de vacances.

27 juillet (20km / +765m) : départ de Cruseilles pour rejoindre Collonges-sous-Salève

28 juillet (11 km) : traversée de la frontière pour rejoindre Carouge, puis le HCR à Genève en début d'après-midi.

Lausanne-Genève

25 juillet (18 km) : Rassemblement des marcheurs à Lausanne devant le SPOP (service de la population chargé de la mise en œuvre des législations fédérales et cantonales en matière de migrations). Nuit à Saint-Prex.

26 juillet (20 km) : départ de Saint-Prex pour Begnin. Les marcheurs seront accueillis par l'EVAM (Etablissement vaudois accueil migrants). Ils passeront la soirée avec des requérants d'asile dont ils partageront l'abri PC pour la nuit.

27 juillet (22 km) : direction Coppet par le Chemin des Toblerones, Gland et Prangins. Les marcheurs seront reçus par la paroisse de Coppet.

28 juillet (12 km) : étape Coppet-Genève

Genève, 28 juillet

Les marcheurs des deux groupes rejoindront Genève dans l'après-midi. Ils seront reçus au siège du HCR. Ils se retrouveront ensuite pour une soirée festive à l'Espace Solidaire des Pâquis.

Soirée à l'Espace Solidaire: projection du film « Vol spécial », puis débat-discussion en présence de Fernand Melgar, le réalisateur. Repas festif, musique.

Nuit, comme en 2011, dans les abris de la Protection Civique (à confirmer).

La Convention de Genève

" Le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner."

La Convention du 28 juillet 1951 a 61 ans cette année. Elle est relative au statut des réfugiés et définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Europe comptait plusieurs millions de personnes déplacées sur l'ensemble du continent. On créa en 1946, pour s'en occuper, l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) dont l'impuissance fut rapidement constatée, seules les armées nationales disposant des moyens logistiques pour prendre en charge de tels flux de populations et gérer le problème des réfugiés.

En 1949, l'ONU relança son activité dans ce domaine en créant un Haut commissariat aux réfugiés (HCR) nommé par l'Assemblée Générale et placé auprès du Secrétaire Général de l'ONU. Ce HCR, d'abord simple fonction individuelle accompagnée d'assistants, fut chargé notamment de préparer une convention internationale sur les réfugiés qui fut adoptée trois ans plus tard en 1951.

Cette Convention constitue le principal cadre juridique de définition du droit d'asile dans les 148 États signataires. Elle met en œuvre, suite aux persécutions de l'entre-deux-guerres et à la Shoah les préoccupations proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

En France, la convention de Genève est traduite dans le Code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda).

Cependant la protection des réfugiés ne saurait être considérée comme un acquis définitif ou comme une affaire appelée à ne concerner que les autres. Elle est régulièrement mise à mal par les replis identitaires et les égoïsmes nationaux. Elle dépend du soin mis par tous ceux qui ont conscience de sa précarité à la défendre et à la consolider.

France : le droit d'asile bafoué

Malgré une solide tradition d'asile (la France reste le premier pays d'Europe et le deuxième pays du monde après les Etats-Unis pour l'accueil des requérants et des réfugiés) les conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile se sont profondément dégradées ces dernières années.

- **A la rue.** Moins de 40% des demandeurs d'asile ont accès à un hébergement en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile). Plus de 60% se retrouvent donc dans une situation de grande précarité.

- **Budgets en baisse**. Les professionnels des plateformes d'accueil n'ont plus les moyens d'aider les demandeurs d'asile non-hébergés à rédiger un recours. Les budgets liés à l'interprétariat et à la gestion de l'attente ont également été fortement réduits.

- **Dysfonctionnements judiciaires.** Par deux grèves récentes, les avocats plaidant auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ont dénoncé la manière dont est rendue la justice de l'asile : manque de cohérence jurisprudentielle, durcissement des conditions de recevabilité, recours aux ordonnances, etc.

- **A la va-vite.** Les personnes relevant de la liste des Pays d'Origine Sûrs (POS) ou celles soupçonnées de présenter une demande d'asile abusive ou frauduleuse, se voient de plus en plus souvent appliquer une procédure accélérée, dite Procédure prioritaire. Celle-ci fragilise leur position de demandeur d'asile et limite leurs droits. En 2011, plus d'un quart des demandeurs d'asile ont été placés sous Procédure prioritaire.

- **Précarité**. La Protection Subsidiaire (carte de séjour d'un an renouvelable) se substitue de plus en plus souvent à la protection conventionnelle (Convention de Genève : carte de séjour de 10 ans).

La question de l'asile a été ces dernières années, en France comme au niveau européen, le plus souvent traitée sous le prisme du contrôle des flux migratoires et d'impératifs sécuritaires. Nous demandons au nouveau gouvernement de rompre avec ces pratiques et de respecter pleinement la convention de Genève indépendamment de sa politique d'immigration.

Suisse :
mesures de contrainte et indignité

La migration est l'un des domaines où la démocratie suisse montre ses limites. Depuis une trentaine d'années, les votations populaires se sont enchaînées, rétrécissant constamment le droit d'asile. La « politique de dissuasion » officiellement affichée inclue des « mesures de contrainte ». A tous les niveaux de la procédure, tout est fait pour que le demandeur d'asile reparte. Une minorité de citoyens essaie de se battre pour un accueil qui respecte la personne humaine.

Poussés dehors. Les conditions d'hébergement de nombreux demandeurs d'asile dont les dossiers sont en cours d'examen, des demandeurs déboutés et des personnes dont la situation a fait l'objet d'un refus d'examen approfondi (NEM ou Non Entrée en Matière), ne cessent de se détériorer. Prenons l'exemple des cantons où nous allons marcher, Vaud et Genève : pour les gestionnaires de l'hébergement, c'est la quadrature du cercle. On en est venu à loger un grand nombre d'hommes dans des PC (Protections Civiles = abris atomiques souterrains) où le vivre ensemble est insoutenable, voire inhumain. L'attente d'une réponse de Berne peut durer de longs mois. L'incertitude, l'absence de juristes-conseils et la promiscuité génèrent une profonde désespérance et envoient bon nombre d'entre eux dans la clandestinité ou en asile psychiatrique. En Valais, un centre d'hébergement vient d'ouvrir au col du Simplon à 2000 mètres d'altitude !

Requérants ou criminels? Certains des requérants déboutés peuvent être arrêtés par la police et placés en « détention administrative » en vue de leur renvoi par la force (voir le film « Vol Spécial » qui présente un de ces lieux de détention). Cet emprisonnement peut durer 18 mois : une des durées d'enfermement sans procédure judiciaire les plus élevées d'Europe.

"Vol spécial". Les renvois par vol spécial de demandeurs d'asile déboutés avec immobilisation complète constituent une forte restriction à la liberté personnelle des personnes concernées. Elles ont les mains, les genoux et les pieds entravés avec des liens en plastique afin qu'elles ne puissent plus bouger. Les jambes, les bras et le thorax sont également fixés au fauteuil. L'homme ou la femme à expulser, ne pouvant se rendre aux toilettes pendant la durée du vol, doit porter des couches.

Notre tradition d'accueil . Alors que les autorités continuent de vanter l'attachement de la Suisse aux droits de l'Homme et à la protection des minorités, la politique menée en matière d'asile s'est réduite à une traque contre ceux et celles qui recherchent une protection. Pourtant, les réfugiés reconnus, les personnes admises provisoirement et les requérants d'asile représentent aujourd'hui moins de 1% du total de la population suisse.

Nous marchons pour que notre pays renoue avec sa tradition d'accueil des personnes qui cherchent protection.

Origine du projet

Dans le cadre du 60ème anniversaire de la Convention de Genève en juillet 2011, l'association lyonnaise Forum réfugiés, spécialisée dans la défense du droit d'asile, a porté un projet de marche reliant le siège du Haut Commissariat aux Réfugiés à Genève jusqu'à Lyon. Cette marche de quatre jours, réunissant réfugiés, demandeurs d'asile et citoyens sensibilisés aux questions d'asile, a permis de marquer le soixantième anniversaire de la Convention de Genève, socle de la protection internationale des réfugiés, signée le 28 juillet 1951.

Le départ de la marche a eu lieu le 28 juillet sur la place du Palais des Nations à Genève, en face du HCR, lieux hautement symboliques. Pendant quatre jours, une trentaine de marcheurs, sac au dos, a parcouru plus de 70 kilomètres en s'arrêtant dans les villages d'Avully, de Chaumont et de Droisy pour y passer la nuit. En parallèle de la marche, un groupe a fait le trajet Genève-Lyon en vélo, empruntant une route plus adaptée.

Le dimanche 31 juillet, les deux groupes se sont retrouvés à Lyon, au théâtre antique de Fourvière, où ils ont été accueillis dans le cadre de "La nuit d'après". Cette soirée de fête et d'alerte en faveur des réfugiés, organisée par Forum réfugiés, alternait prises de paroles de personnalités engagées en faveur du droit d'asile et concerts.

La rencontre d'un collectif

Cette marche de Genève à Lyon a avant tout permis la rencontre d'un groupe de citoyens suisses, français, algériens, rwandais, marocains, néerlandais, tchadiens partageant des visions du monde et des convictions. Le plus jeune marcheur avait 14 ans et la doyenne 70 ans. Pendant les quatre jours de marche et de vélo, le groupe a pris le temps de se connaître et d'échanger.

Des amitiés sont nées et les marcheurs ont décidé unanimement de donner suite à cette énergie collective. Ainsi est née l'idée d'organiser une nouvelle marche en juillet 2012, au moment de l'anniversaire de la Convention de Genève et de créer, à cet effet, l'association Chemins d'asile.

L'association a vu le jour en début d'année 2012 à Lyon. Elle est composée d'une trentaine de citoyens vivant en France ou en Suisse, engagés bénévolement ou professionnellement dans diverses structures (CIMADE, RESF, HCR, Forum réfugiés.....).

Contacts

Pour nous contacter : cheminsdasile@gmail.com

Renseignements et inscriptions pour la Marche Lausanne-Genève :

- Danilo GAY :+ 41 (0)22 364 74 51
  danilogay@bluewin.ch

Renseignements et inscriptions pour la Marche Annecy-Genève :

- Vincent FONTAINE: +33 (0)6 83 07 27 48
  vincent-fon@hotmail.fr